



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 13 juillet 2023 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'organisant des dispositifs de formation consacrés à l'approche évolutive en lien avec le tronc commun', portant le numéro 74.110/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 16 août 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.